Quick halal : un mouvement régionaliste alsacien saisit la HALDE pour discrimination

06/09/2010 à 20h28

Pour le mouvement régionaliste d'extrême droite Alsace d'abord, les restaurants Quick étaient "des lieux d'accueil et de mixité". Des qualificatifs élogieux que ces établissements perdraient, selon ce groupe, en devenant exclusivement halal. Le mouvement a donc déposé plainte à Strasbourg pour "discrimination".

"Voilà qu'on change les règles et on réserve de fait ces établissements à la population musulmane", a dénoncé Jacques Cordonnier, responsable du mouvement régionaliste, qui revendique 300 adhérents et a obtenu 4,98 % des voix aux dernières élections régionales. "J'ai pensé qu'il était important d'alerter le procureur de la République sur le projet de Quick. Quand on lit l'article 225-1 du Code pénal, on se rend compte que le délit de discrimination à raison d'une appartenance religieuse est clairement caractérisé", a-t-il fait valoir lors d'une conférence de presse. "Nous avons également saisi la Halde [la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité]", a-t-il ajouté. […]

Le Monde

(merci à Savoyard74)